

Collectif d'Artistes Céramistes 4 Square Pierre de Geyter (Atelier) 93200 SAINT DENIS

collectifartistesceramistes@gmail.com

COURS de CERAMIQUE 2022-2023 BULLETIN d'INSCRIPTION

Etabli conformément aux Statuts (Art. 2) et au Règlement Intérieur, en vigueur, de l'Association

Pour l'inscription, fournir ce bulletin dûment renseigné et accompagné du règlement de la cotisation annuelle obligatoire et du montant de la prestation choisie par chèques libellés à l'ordre du « Collectif d'Artistes Céramistes »). Déposez le tout, ou transmettez le par courrier postal à l'adresse suivante : 4 Square Pierre de Geyter – 93200 Saint Denis. Merci de prévenir immédiatement de votre démarche par email.

Pour information:

Mardi

Adultes)

Coût de la prestation :

<u> </u>				
 les cours seront assurés sous réserve d'un minin ils se dérouleront dans le respect des prescription 	mum de personnes inscrites à la même séance, ons gouvernementales en vigueur, sur le plan sanitaire,			
3. l'inscription est définitive à la réception de tou	s les documents et règlement exigés.			
NOM: Prénom	:			
Si mineur, Nom et Prénom du Responsable légal : .				
Adresse - Numéro et rue :				
Code postal :Ville	:			
Téléphone 1 :				
Email :				
Choix de la technique, du planning et de la formule tarifée mentionnée (cocher les cases utiles)				
☐ Technique du Modelage	Technique du Tournage (dès 15 ans)			
 ■ Mercredi 14h00 - 15h30 (Enfants) ■ Mercredi 15h30 - 17h00 (Enfants) 	□ Lundi 18h30-21h □ Individuel □ Mercredi 18h30-21h □ Individuel			

Formule retenue: 2. Pass Trimestre (10 séances) **4.** Pass 2 séances/semaine (20 séances), uniquement pour les séances de tournage Règlement Cotisation ☐ Enfants, Jeunes**: 21,00 € 26,50 € Formule n^{\bullet}:

18h30 - 21h00 (Jeunes** et

** Jeunes de 15 à 25 ans ou étudiants sur présentation de leur carte.

Modalités de règlement

☐ 1. Pass Découverte (2 séances)

☐ 3. Pass Année (30 séances)

☐ **Mercredi** 18h30-21h

■ Vendredi 14h-16h30

• Chèque encaissement immédiat : € • Chèques à encaissement différé :

Collectif

 \dots chèque(s) de \dots chèque(s) de $\dots \dots \underbrace{\emptyset}$ (date encaissement au dos des chèques)

A	, le	/	 / 202
Signature			

CONDITIONS et MODALITES PARTICULIERES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Les places sont limitées par séance, soit pour le modelage : 4 à 6 enfants/4 adultes et pour le tournage à 2 personnes. La pré-inscription est donc conseillée.

- 1) Avant toute inscription, transmettez un email à <u>collectifartistesceramistes@gmail.com</u>, ou téléphonez au 06 30 13 15 39 (Henri ERAMBERT) pour connaître les disponibilités.
- 2) Complétez lisiblement le bulletin d'inscription communiqué et déposez-le, ou transmettez-le, après avoir prévenu par email du dépôt, ou de l'envoi postal, accompagné de votre chèque de caution d'un montant de 50 € à l'ordre de « Collectif d'Artistes Céramistes », au 4 square Pierre de Geyter 93200 Saint Denis.

Une confirmation vous sera immédiatement transmise par email.

Toute participation aux activités de l'Association ouvre droit obligatoirement à une cotisation pour l'année, et permet aux adhérents de participer en priorité aux activités de l'Association, et d'en être informés à leurs demandes.

COÛT DES ACTIVITES

En fonction de la formule choisie, le tarif comprend : l'encadrement pédagogique, la fourniture de la terre (faïence), de l'émail (couverte transparente) et deux cuissons (biscuit et émaillage).

Les prix sont forfaitaires pour la formule choisie.

TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Possibilité d'une séance d'essai qui sera comprise dans la formule choisie, si inscription définitive. Pour cette première séance d'essai, qui se déroulera à une date qui vous sera communiquée par email, votre présence doit <u>impérativement</u> être signalée par retour d'email ou par téléphone 3 jours avant la date de l'essai.

MODALITES DE PAIEMENT

Après confirmation du nombre de places disponibles, une caution d'un montant de 50 €, par chèque à l'ordre de *Collectif d'Artistes Céramistes*, doit accompagner le bulletin d'inscription.

En fonction de la formule de la prestation choisie, les montants exacts vous seront indiqués à la première séance (adhésion et cours). Elle sera à régler par chèques.

Les modalités d'encaissement seront arrêtées lors de la première séance.

Une facture pourra être établie et transmise à la demande du participant.

CRITERES DE SELECTION

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Priorité est donnée aux adhérents en cours, puis aux anciens participants.

Si le nombre d'inscriptions est supérieur aux places proposées, une liste d'attente sera établie, dans ce cas l'Association s'engage à informer les personnes concernées.

CONDITIONS D'ANNULATION

<u>De la part de l'Association</u>: L'activité pourra être annulée si un minimum d'inscrits n'est pas atteint. En tout état de cause, les personnes concernées seront informées et un nouveau planning pourra être proposé, voire remboursées intégralement des sommes versées.

<u>De la part du participant</u> : pour toute annulation définitive de l'inscription confirmée, aucun remboursement ne pourra être effectué.

L'absence à une séance ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, même pour raison médicale. Néanmoins, elle pourra être remplacée une fois par trimestre.

www.helamceramic.com/cours-et-stages